



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Terres australes et antarctiques françaises
et l'académie de La Réunion présentent les

**CLASSES LABELLISÉES
TAAF**



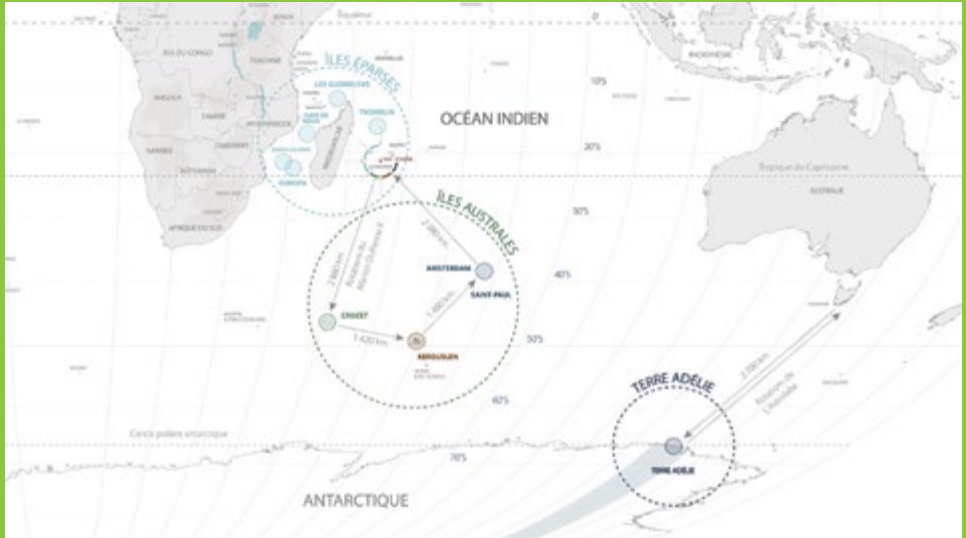
CONTACTS

M. AZALBERT Martial, Professeur relais
martial-louis.azalbert@ac-reunion.fr

Mme GRAVIER Nelly, Chargée de l'action culturelle
nelly.gravier@taaf.fr

PRÉSENTATION

des TAAF



Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont constituées de cinq districts : l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam (les îles Australes), la terre Adélie en Antarctique, et l'archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Europa, et Bassas da India, ainsi que Tromelin au nord de La Réunion (les îles Éparses). La zone économique exclusive (ZEE) associée, de 2,3 millions de km² soit plus de 20 % du territoire maritime français, permet à la France d'être la deuxième puissance maritime mondiale.

Territoire sans population permanente ni élus, les TAAF sont placées sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur, qui y exerce l'intégralité de l'action publique. L'administration supérieure assure notamment des missions de souveraineté, de soutien à la recherche scientifique, et de conservation du patrimoine naturel.

La grande diversité des missions, l'isolement des districts, le maintien d'activités scientifiques en milieux extrêmes et isolés, demandent aux TAAF de mettre en place une chaîne logistique complexe, assurée notamment par leur navire ravitailleur, *Le Marion Dufresne*, et leur patrouilleur polaire brise-glace, *L'Astrolabe*.





PRÉSENTATION DES CLASSES TAAF

Pour cette nouvelle année scolaire 2022-2023, les TAAF lancent la troisième promotion du dispositif « Classe TAAF » qui consiste à créer un réseau de classes, du premier et du second degré, qui auront l'avantage de travailler, de manière volontaire et approfondie, sur les territoires, les missions et les ressources de la structure. Cette labellisation doit répondre à la fois aux attentes du Territoire en matière de visibilité et de sensibilisation, mais aussi à celles du public scolaire en permettant aux élèves et aux professeurs de développer de nouvelles thématiques et de mettre en œuvre de nouvelles pratiques en lien avec les programmes officiels. Ces Classes TAAF sont donc des projets pédagogiques annuels, menés à l'initiative d'une équipe enseignante et en partenariat avec la structure marraine dans le cadre de l'éducation au développement durable.

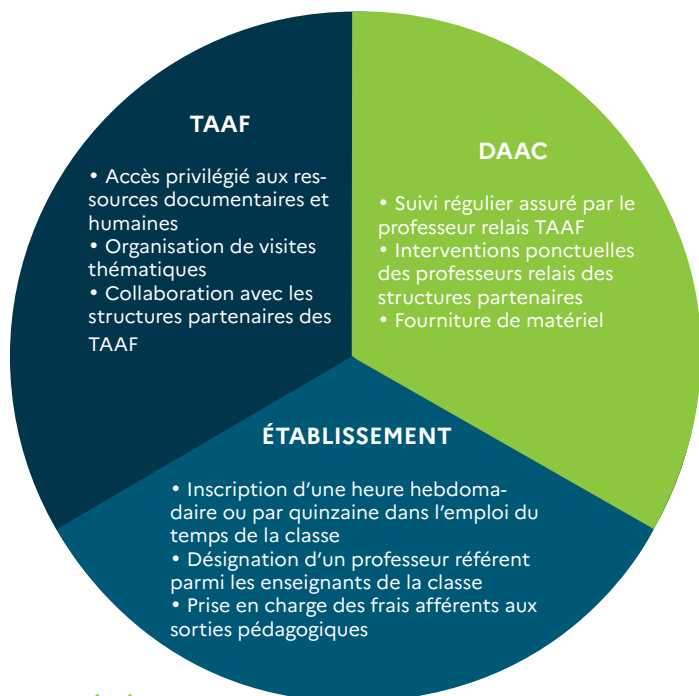
PARTENAIRES DES TAAF :

- FAZSOI
- Marine nationale
- Muséum d'Histoire naturelle de La Réunion
- Conservatoire botanique national de Mascarin
- Observatoire des tortues marines Kélonia
- Aquarium de La Réunion
 - CNRS
 - Météo-France
 - Ifremer
 - IPEV
- DAC La Réunion
 - INRAP
 - DMSOI

UNE DÉMARCHÉ PÉDAGOGIQUE TRIPLE

- Un volet disciplinaire qui permet à chaque professeur d'intégrer à son enseignement des exemples, des études de cas et des activités relatifs aux TAAF dans le strict respect des instructions officielles.
- Un volet interdisciplinaire qui permet à l'équipe pédagogique de mettre en œuvre un projet transversal par la réalisation de productions originales laissées à l'appréciation des élèves dans le cadre des EPI ou des Parcours éducatifs (Citoyenneté / Arts et Culture / Avenir).
- Un volet « hors les murs » qui permet à la classe d'effectuer des sorties pédagogiques dans les installations réunionnaises des TAAF et de leurs partenaires.

DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES



THÈMES SUGGÉRÉS

Les classes TAAF pourront, tout au long de l'année, traiter des sujets relatifs aux missions de l'administration et en rapport avec les instructions officielles des disciplines, à savoir :

- la garantie de la souveraineté nationale en lien avec les programmes d'Histoire, de Géographie et d'EMC ;
- la protection de l'environnement et de la biodiversité en lien avec les programmes de SVT, de Géographie et d'EMC ;
- le soutien de la recherche scientifique en lien avec les programmes de SVT, de Physique- Chimie et de Mathématiques ;
- la valorisation du patrimoine historique et littéraire en lien avec les programmes d'Histoire, de Lettres modernes et de Langues vivantes ;
- le développement des activités humaines en milieu extrême en lien avec les programmes de SVT, de Géographie et de Technologie ;
- la production philatélique en lien avec les programmes de Technologie et d'Arts plastiques.



CALENDRIER

- Campagne d'information et appel à candidature :
du 04 mars au 06 mai 2022
- Phase de sélection des dossiers :
du 16 au 27 mai 2022
- Signature des conventions entre les TAAF et les établissements :
du 06 au 18 juin 2022
- Mise en application du dispositif :
le 16 août 2022

LES ÉTAPES DE CONSTRUCTION D'UNE CLASSE TAAF

Le projet est construit de manière à répondre aux besoins et aux demandes de l'équipe pédagogique, tout en tenant compte des contraintes et des ressources des établissements scolaires et des TAAF.

• LE PROJET

L'ensemble de l'équipe pédagogique définit les objectifs, les problématiques et les modalités pratiques de la Classe TAAF en lien avec le projet d'établissement.

• LE DÉPÔT DE CANDIDATURE

L'équipe pédagogique remplit le formulaire de candidature et, après validation du chef d'établissement, le transmet avant la date butoir à l'administration des TAAF.

• LA CO-CONSTRUCTION

L'équipe enseignante, et les TAAF par l'intermédiaire de leur professeur relais, définissent ensemble le programme et les activités de la classe.

• LA CONVENTION

L'établissement et les TAAF signent une convention de partenariat validée par le conseil d'administration puis transmise au rectorat.

• LA MISE EN ŒUVRE

Tout au long de l'année, les élèves participent à différentes activités telles que :

- * conférence
- * prêt d'exposition
- * rencontre avec des agents TAAF
- * visite de navires
- * visite de structures partenaires
- * échange de correspondances
- * participation à d'éventuels concours.

POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le professeur relais, mis à disposition par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle auprès des Terres australes et antarctiques françaises, est le premier point de contact pour vous renseigner et vous accompagner dans la construction de votre projet. Il a pour mission de faire la promotion de ces territoires originaux en organisant, au sein de l'académie, des plans de formation à destination des enseignants et des actions de sensibilisation pour les différents publics scolaires. Il peut donc vous conseiller dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une Classe TAAF dans votre établissement.



→ Site web :

<https://taaf.fr/>

→ Ressources pédagogiques :

<https://taaf.fr/ressources-pedagogiques/>

→ Documentation :

<https://taaf.fr/documentation/>

→ Bibliographie :

<https://taaf.fr/sinformer/bibliographie/>



→ Galerie photographique :

<https://www.flickr.com/photos/131197596@N08/>



→ Chaîne Youtube :

<https://www.youtube.com/channel/UCuY4w0QrdzrKpjwjm9VGNeA>



→ Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/TAAFOfficiel>



<https://twitter.com/taafofficiel>

RESSOURCES



CRITÈRES DE SÉLECTION

Afin de vous aider dans la constitution du dossier de candidature, merci de noter que les critères de sélection sont les suivants :

1. le nombre de professeurs engagés
2. l'importance de la dotation horaire allouée
3. la diversité des thèmes abordés
4. la correspondance des projets avec les instructions officielles
5. la variété et l'originalité des réalisations envisagées